

DEC221212DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR9015, intitulée « Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique », dont la directrice est Madame Sophie ROSSET ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Didier LUCOR, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier LUCOR, délégation est donnée à Monsieur Michel BEAUDOUIN-LAFON, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier LUCOR et de Monsieur Michel BEAUDOUIN-LAFON, délégation est donnée à Madame Elodie ANAGUET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique.



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à , le 01/03/2022

La directrice d'unité
Madame Sophie ROSSET

